

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Emmanuelle Sylvestre, Solange Saulnier, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Frédéric Troy, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Henri Benoist, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Marc Dutaut, Bernard Fillit, Samuel Martin, Daniel Ardouin, Sébastien Faure, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Gérard Martin Dhermont, Robert Terrier, Christian Roux, Jean-Luc Granier.

Pouvoir : Frédéric Aubert à Michel Guiguet

Excusés : Isabelle André, Frédéric Aubert, Michel Lambert, Eric Bernard, Régis Gauthier, Pierre Gimel, Gérard Baup, Jean-Paul Mauberret, Patrick Boudol.

Le Président demande une minute de silence en hommage à Robert Riotton et Christine Bronner disparus récemment.

Daniel Niot est désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 24 juin 2013

Les corrections signalées ont été faites ; à savoir : « Marie Barrault » au lieu de « Maire Barrault » et pouvoir à « Robert Terrier » au lieu de « Robert Riotton »

☞ 2 abstentions

2- Présentation rapport d'activité 2012

Ce point sera évoqué en Questions diverses.

3- Subventions aux associations – liste complémentaire

- Vignes et Vignerons : 1 400 €
- Maison du Mont Aiguille : 3 550 €
- SOS récré (Organisation forum des associations) : 200 €
- SIVOM du lac- Fête du lac : 500 €

Vote : subventions aux associations – liste complémentaire

☞ Adopté à l'unanimité

4- Décision Modificative n°1 – Budget principal 2013

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires à la régularisation de l'actif (Section Investissement) et d'inscrire les crédits nécessaires au versement de subventions complémentaires aux associations.

Vote : Décision Modificative n°1 – budget principal 2013

☞ Adopté à l'unanimité

5- Décision Modificative n°1 – budget écoles 2013

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires à la régularisation de l'actif.

☞ Adopté à l'unanimité

6- Décision Modificative n°1 – budget Action Economique 2013

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires aux écritures comptables liées au séquestre du bâtiment Créadis.

A ce sujet, l'expert mandaté a indiqué que les réparations à effectuer ne relèvent pas de l'assurance Dommage Ouvrage mais de l'entretien normal. Le séquestre va donc être utilisé mais à ce jour la collectivité ne connaît pas la somme à utiliser sur la totalité des 50 000€. Une rencontre est prévue à cet effet avec l'acheteur du bâtiment.

Arrivée de Guillaume Gontard

Vote : Décision Modificative n°1 – budget Action Economique 2013

☞ Adopté à l'unanimité

7- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

Le tableau tel qu'apparaissant sur la note de synthèse concerne plusieurs situations ; soit des avancements de grade suite à la réussite d'un examen professionnel, soit des ajustements de temps de travail, soit une harmonisation des temps de pause et de la réglementation en vigueur. Frédérique Puissat salue le départ de Fouad Lhocine qui a fait un bon travail à la MEJ de Mens et dont le remplacement est à prévoir.

Vote : Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

☞ Adopté à l'unanimité

8- Développement économique : demande de subventions pour la mise en œuvre d'actions collectives en direction des bénéficiaires du RSA (CORTI)

Arrivée de Jérôme Fauconnier

Arrivée de Marie Hélène Celse

Dans le cadre d'un travail partenarial avec le Conseil Général de l'Isère, la Communauté de Communes du Trièves, la Coordination Territoriale pour l'Insertion et les services chargés de l'insertion des adultes et de l'action sociale sur le territoire du Trièves organisent des actions collectives avec et pour les allocataires du RSA. Ces actions nécessitent des moyens logistiques divers.

Pour le bon déroulement de ces actions, la Communauté de Communes du Trièves assure cette logistique.

Il est proposé au conseil de communauté de solliciter une aide du Conseil Général de l'Isère à hauteur de 1500 € pour l'année 2013 pour aider aux financements de ces actions et d'autoriser le Président à signer la convention de soutien avec le Conseil Général de l'Isère.

Vote : Demande de subventions pour la mise en œuvre d'actions collectives en direction des bénéficiaires du RSA (CORTI)

☞ Adopté à l'unanimité

9- Développement économique : accompagnement renforcé vers l'emploi – année 2014 : sollicitation des aides

Dans le cadre de l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA portée par la CCT, il convient de solliciter les aides, pour l'année 2014, du Conseil Général de l'Isère (8 450,95 €) et du Fonds Social Européen (8 450,95 €) ; l'autofinancement de la CCT étant de 5 178,10 €.

Vote : Développement économique : accompagnement renforcé vers l'emploi – année 2014 : sollicitation des aides

☞ Adopté à l'unanimité

10- Conventions de partenariat avec Isère Sud Initiative, l'ACEISP et adhésion au réseau CREAMIL

Brigitte Locatelli, Responsable du pôle Aménagement-Développement, est invité à présenter la réorganisation du service « Economie-Emploi » suite à la liquidation du Comité d'Expansion du Trièves (CET).

En préambule, B. Locatelli présente les agents du service Economie-Emploi :

- Guillaume Grandferry- chargé de mission développement économique;
- Claudine Durand-conseillère Emploi Formation
- Catherine Martin assistante administrative (7h/semaine)

Au cours du 1^{er} semestre 2013, la commission Economie a mené une réflexion sur l'organisation du service Economie compte tenu de la liquidation du CET et la possible mise en place de nouveaux outils de la Région Rhône Alpes :

Emploi-Formation :

- Mise en place d'un Accueil Information Généraliste (AIG) organisé par la Mission Locale et à destination de tous les publics

Développement Economique :

- Proposition d'adhérer au réseau Créafil qui accompagne les créateurs d'activités en collaboration avec

- ✓ **Isère Sud Initiative** : La convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la CCT et ISI et les modalités de participation financière de la CCT au fonctionnement d'ISI soit 600 € par dossier en contrepartie d'un accueil des porteurs de projet et d'un montage du dossier lors de permanences sur RDV à Monestier de Clermont et à Mens. Il est proposé de signer une convention pour une durée de un an.

✓ **SCOP ACEISP** (Accompagnement à la Création d'emplois et à l'Insertion Sociale et Professionnelle). Son intervention se situe sur deux axes :

- L'accompagnement des porteurs de projets de créations d'activités économiques
- Et l'accompagnement de personnes ayant le projet de d'insérer professionnellement par l'emploi salarié.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SCOP ACEISP et la Communauté de Communes du Trièves collaborent et établit les modalités de participation financière de la communauté de communes au fonctionnement de l'ACEISP soit 800 € environ par dossiers pour 10h maximum d'accompagnement lors de rendez-vous à Monestier de Clermont au Granjou et à Mens au centre social.

Il est proposé de signer une convention pour une durée de un an.

Guy Percevault s'interroge sur les possibilités de financement de la CCT en cas de dépôt de nombreux dossiers. Selon quels critères seront-ils retenus et comment la CCT fera-t-elle face financièrement ?

Samuel Martin souligne que ces deux conventions sont signées pour une durée de un an et qu'il conviendra de tirer un bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement. Il rappelle que les crédits avaient été prévus au BP 2013 pour 10/12 dossiers et qu'ils seront reconduits en 2014.

Michel Guiguet partage l'avis de Guy Percevault mais un nombre important de dossiers serait synonyme de dynamisme du territoire. B. Locatelli rappelle que la création d'activité génère de nouvelles bases fiscales de CET qui est la principale ressource de la CCT.

**Vote : Adhésion au réseau Créafil
Convention avec ISI
Convention avec l'ACEISP**

☞ **Adopté à l'unanimité**
☞ **Adopté à l'unanimité**
☞ **Adopté à l'unanimité**

Les travaux de la commission « économie » vont se poursuivre de la manière suivante :

- Edition d'une plaquette d'information sur le thème de l'emploi-formation et le développement Economique
- Etude de positionnement économique qui sera lancée dans le but d'élaborer un plan d'action entre mai et septembre 2014.
- Poursuite des visites d'entreprises
- A plus long terme : création d'un observatoire et d'une lettre économique numérique

Samuel Martin précise que la prochaine réunion de la commission économique est annulée afin d'organiser la vice-présidence et la réorganisation de cette commission.

11- Décision Modificative n°2 – budget eau potable 2013

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires afin de régulariser l'actif pour le budget eau 2013.

Vote : Décision Modificative n°2 – budget Action eau potable 2013

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Chaufferie bois Mens – confirmation des modifications contractuelles de la DSP intervenues entre la CC de Mens et ECHM

Le Président de la communauté de communes de Mens avait conclu le 18/12/2009 un accord avec ECHM constatant la modification des puissances souscrites pour le collège du Trièves et l'EHPAD ainsi que le retard de branchement de l'EHPAD à la chaufferie conduisant à une baisse de la rémunération du gestionnaire par rapport aux prévisions initiales.

Aux fins de maintenir l'équilibre économique du contrat, le manque à gagner pour le fermier (ECHM) a été compensé à due concurrence par le non reversement total ou partiel, jusqu'en 2021, des frais de contrôle dus à la CC de Mens puis à la CCT.

Il s'agit de régulariser par une délibération l'accord passé en 2009 entre la Communauté de Communes de Mens et ECHM.

Sébastien Faure demande si les usagers sont satisfaits du service. Marie-Jo Villard juge élevé les coûts de chauffage pour la piscine et le camping notamment en raison d'une taxe pour l'arrêt et le démarrage du système de chauffe.

Jérôme Fauconnier précise qu'il a été demandé au BE chargé du contrôle de la DSP d'établir un comparatif du coût des énergies (Bois, Fuel et électricité).

Mr Chevally soulève le problème récurrent de mauvais fonctionnement pour le camping de Mens. VEOLIA est intervenu et un devis est attendu.

Vote : Chaufferie bois de Mens – confirmation des modifications contractuelles de la DSP intervenues entre la CC de Mens et ECHM

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Collecte et traitement des déchets : convention entre la CCT et Ecofolio

Ecofolio est un éco-organisme habilité pour contractualiser avec les collectivités afin de leur apporter un soutien aux efforts de valorisation des déchets papiers.

Il est proposé au conseil la signature d'une nouvelle convention avec Eco Folio à compter du 01/01/2013 qui porte sur l'ensemble du territoire Trièves.

Vote : Collecte et traitement des déchets : convention entre la CCT et Ecofolio

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Eau potable : conventionnement entre les partenaires locaux et la structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche 2013-2014-2015

Cette délibération avait été reportée afin que Jérôme Fauconnier se renseigne auprès de la CLE sur l'augmentation de la participation de la CCT pour 2013, 2014 et 2015.

En 2006, le conventionnement entre les partenaires locaux et la structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche avait été décidé selon certains critères et en ce qui concerne le Trièves en vertu de la solidarité entre les communes rurales.

L'augmentation importante correspond à la clé de répartition initiale de solidarité entre les communes « amont et aval ».

Vote : Eau potable : conventionnement entre les partenaires locaux et la structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche 2013-2014-2015

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Eau potable : accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative public très haut débit de l'Isère

Le Conseil général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Vote : Eau potable : accompagnement de la réalisation du Réseau d'Initiative Public très haut débit de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Eau potable : adhésion de la CCT à l'eau potable

La communauté de l'Eau Potable (CEP) est une structure de coopération contractuelle portée par l'établissement public du SCoT organisant, entre les acteurs de l'eau de la Région Grenobloise, un espace de discussion, de réflexion et de concertation sur le thème de l'eau et ce afin d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau et de permettre une gestion équilibrée et concertée au sein de la Région Urbaine Grenobloise.

Il est proposé au conseil d'adhérer à la CEP pour un montant annuel de 1450 € (1300 € part fixe + 150 € part variable) à régler sur le budget annexe Eau Potable.

Jean-Bernard Bellier aurait préféré que cette adhésion soit prise en charge par le Budget général car cet espace de réflexion auquel participe Daniel Bonnefoy, Responsable du service Eau, peut bénéficier à l'ensemble des communes du Territoire.

Frédérique Puissat s'interroge sur la perpétuelle création de superstructures qui dans un premier temps ne nécessitent que de modestes moyens puis ont tendance à se développer et à exiger toujours plus de contributions des collectivités partenaires.

Jérôme Fauconnier souligne la possibilité offerte à Daniel Bonnefoy de bénéficier d'un travail collaboratif et de l'importance de la mise en commun du travail des techniciens et confirme que la prise en charge de l'adhésion ne concernera que le budget Eau.

Bernard Fillit s'interroge sur le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul de la participation.

Bernard Combe précise que la population desservie est la population totale (population municipale + population comptée à part) soit 3 551 habitants pour les 7 communes.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'adhésion de la CCT à la Communauté de l'Eau Potable.

Vote : Eau Potable : adhésion de la CCT à la Communauté de l'Eau Potable

☞ **Contre : 1 Abstentions : 7 Pour : 30**

17- Eau potable : achat de la source Pierrefeu sur la commune d'Avignonet

La CCT connaissant des problèmes d'alimentation en eau potable, l'acquisition d'une nouvelle source s'avère indispensable pour garantir le service. Le fait d'avoir 2 sources, l'une côté aval et l'autre côté amont sécurise le réseau.

Cet investissement dont le coût est de 125 000€ est pris en charge par le budget de l'eau.

L'ancien propriétaire pourra récupérer le trop-plein de la source directement dans le ruisseau mais n'aura pas de droit d'eau.

Vote : Eau Potable : achat de la Source Pierrefeu sur la commune d'Avignonet

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Service Culture : exposition mise en valeur du fonds de cartes postales – sollicitation des aides de la Direction de la culture et du patrimoine du Conseil Général de l'Isère

Le Fonds documentaire Trièvois a acquis récemment une collection de 2000 cartes postales anciennes des 28 communes du Trièves.

Dans l'objectif de valoriser cette collection, il est proposé de réaliser une exposition de 28 cartes représentant les 28 communes qui composent le territoire. Cette exposition sera présentée lors de l'inauguration de la nouvelle maison du Conseil Général-Territoire Trièves. Il est proposé d'approuver le plan de financement suivant et d'autoriser le Président à solliciter les aides auprès du CG38 et de la Fondation Crédit Agricole :

DEPENSES	En €	RECETTES	En €
Achat fond cartes postales	10 000 €	Conseil Général de l'Isère	2 000 €
Conception et réalisation exposition	4 800 €	Fondation Crédit Agricole	3 500 €
Communication	700 €	CCT	
Animation exposition	500 €	Animation patrimoine 2013	10 500 €
TOTAL	16000 €	TOTAL	16000 €

Vote : Service Culture : exposition mise en valeur du fonds de cartes postales – sollicitation des aides de la Direction de la culture et du patrimoine du Conseil Général de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

19- Service Culture : appel à projet de la Drac Rhône-Alpes – mémoires du XXème siècle en Rhône-Alpes

Par délibération en date du 27 mai 2013, le conseil de communauté a approuvé l'accompagnement technique et financier du projet de publication sur la résistance en Vercors-Trièves : « La vie inimitable ».

Cet accompagnement peut être complété par la mise en place d'expositions, d'évènements culturels et de formations pouvant bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Isère et de la DRAC. Par conséquent, le nouveau plan de financement de cette action est le suivant :

DEPENSES	En €	RECETTES	En €
Edition « La vie inimitable »	6 000 €	Conseil Général de l'Isère	2 500 €
Réalisation d'une exposition itinérante	4 500 €	Ecole du spectateur-CDL	1 000 €
Programmation culturelle / formations	7 500 €	Editeur	4 000 €
Coordination d'enquête ethno-historique collective	4 000 €	DRAC- Mémoires du XXème siècle	12 000 €
Etudiant chercheur	1 500 €	CPIE Parc du Vercors	1 000 €
		CCT	
		Animation patrimoine 2013	1 000 €
		Animation patrimoine 2014	2 000 €

TOTAL	23 500 €	TOTAL	23 500 €
--------------	-----------------	--------------	-----------------

Vote : Service Culture : appel à projet de la Drac Rhône-Alpes – mémoires du XXème siècle en Rhône-Alpes

☞ **Adopté à l'unanimité**

20- Aménagement Habitat : désignation d'un représentant à l'AURG

Samuel Martin propose la candidature d'Eric Bernard pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'AURG, compte tenu du travail déjà réalisé à ce sujet par Eric Bernard.

Vote : Aménagement Habitat : désignation d'un représentant à l'AURG

☞ **Pour : 37 Abstention : 1**

21- Service Jeunesse Famille : renouvellement de la Convention de Développement Local entre le Conseil Général de l'Isère et la CCT

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la Convention de Développement Local entre le Conseil Général de l'Isère et la CCT pour une durée de 3 ans. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'une nouvelle cohésion sociale sur le Trièves par le renforcement d'un partenariat entre le CGI et la CCT.

Vote : Service Enfance Jeunesse : renouvellement de la Convention de Développement Local entre le Conseil Général de l'Isère et la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

22- Service Jeunesse Famille : mise aux normes aire de jeux de la halte-garderie de Monestier de Clermont – sollicitation de subventions

Des travaux de mise aux normes sont nécessaires dans l'aire de jeux de la halte-garderie SOS Récré au Granjou pour répondre aux exigences de sécurité. Le montant des travaux s'élève à 6936€ comme indiqué sur le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES H.T.	En €	RECETTES	En €
Structure extérieure	536,00 €	CAF de l'Isère	4 100,00 €
Mise en conformité des sols	6 400,00 €	MSA	1 500,00 €
		Autofinancement CCT	1 336,00 €
TOTAL	6 936,00 €	TOTAL	6 936,00 €

Il convient d'autoriser le Président à solliciter des aides auprès de la CAF et de la MSA pour financer ces travaux.

Frédérique Puissat précise que l'autofinancement sera porté par la structure du multi accueil.

Vote : Service Enfance Jeunesse : renouvellement de la Convention de Développement Local entre le Conseil Général de l'Isère et la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

23- Service Jeunesse Famille : acquisition d'un minibus – sollicitation de subventions

Il convient d'envisager le remplacement d'un véhicule de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse qui n'est plus adapté au transport d'enfants.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant € HT	Financeurs	Montant	%
Minibus	17 398,09 €	CAF	7 500,00 €	38,25
Frais annexe	2 452,50 €	Etat (réserve parlementaire)	7 000,00 €	38,25
		<i>Autofinancement CCT</i>	<i>5 350,59 €</i>	<i>23,50</i>
Total HT	19 850,59 €	Total	19 850,59 €	100

Il convient d'autoriser le Président à solliciter les subventions.

Vote : Service Enfance Jeunesse : acquisition d'un mini-bus – sollicitation de subventions

☞ **Adopté à l'unanimité**

24- Vie scolaire : convention avec le collège du Trièves, avec le collège de Monestier de Clermont et la CCT pour la mise à disposition de personnel intercommunal

Il s'agit de renouveler les conventions de mise à disposition du personnel intercommunal pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014 avec chacun des collèges (Mens et Monestier de Clermont).

Vote : Vie scolaire : convention avec le collège du Trièves, avec le collège de Monestier de Clermont et la CCT pour la mise à disposition de personnel intercommunal

☞ Adopté à l'unanimité

25- Vie scolaire : conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec la commune du Gua et de Miribel Lanchâtre

Il s'agit de renouveler les conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec la commune du Gua et de Miribel Lanchâtre à compter du 1^{er} septembre 2013.

L'objet de ces conventions est de fixer les conditions de participations financières des communes du Gua et de Miribel Lanchâtre calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

Vote : Vie scolaire : conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec la commune du Gua et de Miribel Lanchâtre.

☞ Adopté à l'unanimité

26- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Ecoles : Samuel Martin donne des informations sur le projet du Groupe scolaire de Monestier de Clermont. Une étude préalable a été réalisée afin de savoir s'il est préférable de construire un groupe scolaire avec cantine ou s'il vaut mieux réaménager l'existant (mais sans espace cantine). Cette étude est disponible et peut être consultée au siège de la CCT.

Une réunion aura prochainement lieu avec l'architecte préalablement à une rencontre avec les parents et les enseignants à une date à définir. Les maires seront informés de la date et sont d'ores et déjà invités à participer à cette rencontre.

Samuel Martin souhaite préparer au mieux ce dossier pour les futurs conseillers communautaires qui devront nécessairement se prononcer sur sa réalisation.

Composition conseil de communauté : Le Président rappelle que les conseils municipaux avaient la possibilité de se prononcer sur la modification du nombre de conseillers communautaires et leur répartition. Compte tenu des délibérations reçues, il n'y aurait aucun changement soit 41 conseillers (A confirmer par la Préfecture).

Budget 2014: Samuel Martin a demandé aux services d'établir un planning pour l'élaboration du budget 2014. Il propose un vote indicatif sur l'approbation ou non du budget 2014 par le présent conseil en mars 2014.

Favorables au vote du budget 2014 par le présent conseil : 26

Favorables au vote du budget 2014 par le prochain conseil : 8

Abstentions : 4

Pour information : Réunion commission finances le 16 octobre 2013 à 18h00 au siège.

CIAS de l'Age d'Or : Marie-Jo Villard informe du recrutement de la psychologue à l'Age d'Or sur un poste à mi-temps qui a déjà pris ses fonctions.

Le recrutement de la nouvelle Directrice de l'Age d'Or est validé. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} octobre prochain.

Le pot de départ de l'ancienne Directrice aura lieu le 25 septembre à 19h00 à l'Age d'Or.

Rapport d'activité : Le rapport d'activité de la CCT sera prochainement adressé à tous les maires pour être présenté en conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.